



Société des auteurs
de radio, télévision et cinéma

Une première en doublage

Signature d'une entente SARTEC / ANDP pour les adaptateurs

Montréal, le 13 janvier 2012. La Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) et l'Association nationale des doubleurs professionnels (ANDP) ont signé ce midi une première entente collective pour les adaptateurs œuvrant tant en doublage synchrone qu'en narration et surimpression vocale.

Après trois ans de négociation et plusieurs séances de médiation, les parties se sont déclarées heureuses d'en être venues à un accord permettant d'établir un cadre de travail adéquat pour les adaptateurs et sont persuadées que cette étape cruciale contribuera au maintien de bons rapports entre les deux associations.

L'entente fixe les conditions minimales de rémunération des adaptateurs en fonction de diverses catégories (animation, dramatique, long métrage, etc.) et marchés et introduit pour la première fois un tarif à la ligne pour l'adaptation synchrone et un tarif mixte (forfaitaire et à la ligne) pour la surimpression vocale. Le statut professionnel des parties, les conditions spécifiques de travail, les ressources de production fournies à l'adaptateur, la nature des droits concédés et les conditions de résiliation sont parmi les sujets au cœur de cette première entente qui donnera également accès aux adaptateurs à des régimes d'assurance collective et d'épargne retraite.

Les maisons de doublage étaient représentées lors de ces négociations par Joey Galimi de Cinélume (président de l'ANDP), Paul Dion de Vision Globale (vice-président), Guylaine Chénier de Technicolor (trésorière), Réjean Brunet de Pixcom (secrétaire) et Patricia Gariépy (consultante), alors que les adaptateurs Mario Desmarais, Robert Paquin, Huguette Gervais, Pierre G. Verge et Danièle Garneau ont négocié pour la SARTEC en présence du directeur général Yves Légaré et d'Angelica Carrero, conseillère principale en relations de travail.

En vigueur dès le 16 janvier prochain, l'entente de trois ans se terminera le 15 janvier 2015.

- 30 -

Source : Manon Gagnon (514)526-9196